

**Programme de la formation
PATRON DE PÊCHE**

En conformité avec l'annexe II de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de patron de pêche

(Durée : 273 h)

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Pratique
Module Pe1 (Conduite de la pêche)		
L'environnement des pêcheries et de la gestion des ressources	20h00	-
La détermination d'une stratégie de pêche et la recherche des espèces	30h00	-
La mise en œuvre des engins de pêche et la conduite de l'action de pêche	40h00	-
La construction et la maintenance des engins de pêche	30h00	-
La documentation relative aux pêches maritimes	10h00	-
L'exploitation rationnelle du navire de pêche	15h00	-
L'analyse des risques en situation de pêche	05h00	-
<i>Total module Pe1</i>	150h00	
Module Pe3 (Traitement et valorisation des captures)		
Les postes de travail	20h00	-
Le traitement des captures	10h00	-
La conservation des captures	10h00	-
Le débarquement des produits de la pêche	05h00	-
Les contraintes commerciales et de qualité	05h00	-
<i>Total module Pe2</i>	50h00	
Module Pe3 (Environnement du navire de pêche et de l'entreprise maritime de pêche)		
Maintenance du navire de pêche, construction, stabilité	20h00	-
Gestion et management de l'entreprise maritime de pêche	20h00	-
La commercialisation des produits de la pêche	15h00	-
Environnement professionnel de l'entreprise maritime de pêche	15h00	-
<i>Total module Pe3</i>	70h00	
Épreuves finales écrites	03h00	
TOTAL FORMATION « PATRON DE PÊCHE » HORS FORMATIONS SPÉCIFIQUES	273h00	